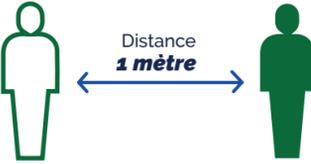


EVITONS LA PROPAGATION DU COVID-19

Suivez ces recommandations



- 

1. **Se tenir à plus d'1 mètre les uns des autres.**
Maintenir cette distance physique minimale, c'est faire barrière au virus qui se propage rapidement.
- 

2. **Aérer en permanence** tous les lieux de travail
- 

3. **Toussez et éternuez dans votre coude**
- 

4. **Lavez-vous les mains** jusqu'au poignet avec de l'eau et du savon ou du gel hydroalcoolique pendant 20 secondes.
- 

5. **Désinfectez les surfaces et les équipements de travail** avec une solution contenant au minimum 65 % d'alcool, ou 1 mesure de chlore pour 5 mesures d'eau ou de l'eau et du savon.
- 

6. Les EPI* et vêtements de travail sont personnels, ils ne doivent être ni prêtés ni partagés.
- 

7. Nettoyez vos EPI* et vêtements de travail le jour de l'utilisation, selon les préconisations figurant sur leurs notices.
- 

8. **Rincez les bidons vides** de produits phytopharmaceutiques en portant vos EPI*.
- 

10. Si vous travaillez avec des machines, **ne partagez pas vos cabines**. Rappelez-vous de les désinfecter avant de vous y installer
- 

11. **Tenez informés vos salariés de toute mesure et décision prises par les autorités**
- 

12. Assurez-vous que toutes les personnes sur le terrain aient **accès aux produits désinfectants** (pour eux comme pour leurs outils de travail), ainsi qu'à l'eau et au savon.
- 

9. Vérifiez que vos centres de collecte habituels sont ouverts. Si tel n'est pas le cas, stockez vos bidons rincés et égouttés dans une sache transparente avec votre nom et le nom de votre commune.
- 

15. **En cas de besoin d'assistance médicale, composez le 15.**
- 

14. **Toute personne faisant l'objet d'un confinement médical ne doit sous aucun prétexte se rendre sur son lieu de travail.**
- 

13. **Soyez attentifs aux autres.** Si un collègue présente des symptômes tels que fièvre, toux sèche, difficultés respiratoires, proposez de l'isoler et prenez contact le plus rapidement possible avec le centre médical le plus proche ou appelez le 15.
- 

16. **L'ensemble des protocoles de santé mis en place par les autorités françaises doivent être partagés et rappelés quotidiennement à vos collaborateurs.**

*EPI : Equipement de Protection Individuelle

